

# Le Cateau



Conseil municipal

& vous

## Principales délibérations de la séance du 15 novembre 2018

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Jean-Paul BURLION, Aline CHAPEL, Cyril CHAPEL, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Brigitte GRENIER, Carole HIBOUX, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Excusés : Françoise CAMPIN, Joëlle MANESSE, Angélique PLAQUIN

### Accord entre Noréade et la ville du Cateau pour les travaux d'eau potable rue Louis Carlier

L'entreprise Noréade a réalisé des travaux d'eau potable, rue Louis Carlier et Place Vignol.

Après leur intervention, la ville du Cateau a refait à neuf les trottoirs et la chaussée sur ces emplacements. Afin que la chaussée et les trottoirs soient uniformes, il apparaissait nécessaire que Noréade délègue cette réalisation à la ville du Cateau. Noréade versera en compensation à la commune, la part financière de ces réfections, à hauteur de 8 760 €.

Le Conseil municipal valide cette opération.

• **Vote** : *unanimité*

### Quelle qualité pour le prix de l'eau potable ?

Dans une démarche de transparence et d'efficacité, le SIDEN-SIAN communique sur la qualité de l'eau potable au Cateau.

Ce syndicat a réalisé un dossier, décrivant le service de distribution d'eau potable et d'assainissement de la ville, ou encore le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable. Ce document est consultable par les usagers, sur le site internet <http://www.siden-sian.com>. Ces informations visent à fournir les données techniques et financières expliquant les missions du SIDEN-SIAN sur notre commune.

Le Conseil municipal approuve ce rapport annuel.

• **Vote** : *unanimité*

### Le Département du Nord entretient la signalisation horizontale

Le Conseil Départemental du Nord a créé le Contournement du Cateau, afin que les poids-lourds ne traversent plus le centre-ville. Dans la continuité, le Département du Nord met en application sa nouvelle politique en matière de signalisation horizontale. Les panneaux autour des ronds-points du Contournement devraient être révisés, interdisant nettement les camions d'entrer en ville.

Dorénavant, le Département du Nord prendra à sa charge la totalité du marquage de guidage et son entretien.

• **Vote** : *unanimité*

## **Fermeture de l'école Seydoux**

Le bâtiment de l'école Seydoux a été fondé en 1852 par la famille Seydoux elle-même, pour offrir une bonne éducation aux enfants de leurs ouvriers.

Cette école maternelle, composée de 3 classes pour 66 élèves en 2011, n'enregistre plus en 2018 que 35 inscrits. À la rentrée 2018, l'établissement a fermé une de ses classes et n'en compte plus que deux.

En cas de fermeture, un report des élèves de maternelle de l'école Seydoux serait possible sur les établissements Matisse et Langevin. Le passage des bus, existant déjà, continuera de déplacer les élèves du quartier Seydoux vers leur nouvelle école. Idem pour la cantine, rien ne changera.

Le bâtiment Seydoux pourrait alors accueillir la Crèche du Maréchal Mortier et ainsi doubler sa capacité d'accueil, qui n'est aujourd'hui que de 15 enfants.

• **Vote** : 23 pour, 4 contre, 1 abstention, 1 non-participation au vote.



Face à des effectifs en baisse depuis 2016 et à la construction de la future école Langevin, l'école maternelle Seydoux pourrait se métamorphoser en crèche.

## **Transfert de la Crèche et du RAM ?**

La commune du Cateau ne laisserait pas le bâtiment de l'école Seydoux à l'abandon. Elle sollicite à la 4C le relogement de la Crèche, aujourd'hui à l'étroit rue du Maréchal Mortier, dans ses locaux vétustes et inadaptés aux nouvelles règles imposées (cuisine séparée).

D'autre part, une extension de sa capacité est prévue, en accord avec la CAF. La crèche reste un service très apprécié des familles. Le médecin responsable du service PMI souligne que «*le personnel assure un accueil de qualité par ses compétences et son projet éducatif*».

## **Acquisition du bâtiment Mortier, actuelle crèche**

En décembre 2003, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a racheté le bâtiment Mortier à la ville du Cateau, pour 1 € symbolique, pour y installer l'actuelle crèche.

En raison du transfert de la crèche vers l'ancienne école Seydoux, la 4C rétrocede donc ce bâtiment à la commune du Cateau, dans les mêmes conditions de son rachat.

Cet espace pourrait accueillir le Magasin Solidaire ou les Restos du Coeur, ou encore une ressourcerie, selon une étude menée en concertation avec les associations et les surfaces nécessaires. Le conseil municipal autorise la récupération du bâtiment Mortier.

• **Vote** : 25 pour, 4 abstentions.

## **Mise à disposition de l'école Seydoux**

La Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a en charge l'entretien des crèches, par sa compétence « Petite Enfance ». Elle sera appelée à voter l'acquisition et la réalisation de travaux au sein du bâtiment de l'ancienne école Seydoux.

Le conseil municipal autorise la mise à disposition de l'ancienne école Seydoux à la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

• **Vote** : 25 pour, 4 contre.

## **Installation d'une sirène étatique ou système d'alerte des populations**

En 2008, le gouvernement a fixé, comme objectif prioritaire, la modernisation des systèmes d'alerte et d'information des populations.

Il s'agit d'équiper l'État et les communes d'un réseau performant d'alerte, constitué de 3 900 sirènes dans toute la France, prévu en cas d'attaque aérienne.

Au Cateau, cette sirène sera située à l'Hôtel de Ville. Le conseil municipal signe cette convention avec le Ministère de l'Intérieur.

• **Vote** : unanimité

## **Ouverture des commerces le dimanche (hors alimentaires)**

La loi Macron du 6 Août 2015 autorise l'ouverture des commerces non-alimentaires le dimanche.

Le nombre de ces dimanches est fixé à 12 par an, maximum. Lorsque le nombre de ces dimanches dépasse 5, c'est au Maire et à son conseil municipal de fixer le nombre de dimanches dérogés, avant le 31 décembre 2018.

Le conseil municipal a fixé à 5 le nombre de dimanches dérogés pour l'année 2019.

• **Vote** : unanimité

## Contrat Enfance Jeunesse 2018 - 2021

Le contrat « Enfance et Jeunesse » permet à la ville du Cateau de financer un accueil de loisirs toute l'année. Aux plus jeunes, des centres de loisirs et des petites vacances, orchestrés par Vacances Plurielles. Aux adolescents, un accueil toute l'année au LALP Anymous, pour une trentaine de jeunes catésiens.

Ce CEJ, signé entre la ville du Cateau et la CAF, vise à améliorer l'accueil de loisirs sur la commune. Cela se concrétise par l'amélioration des structures existantes, pour offrir au plus grand nombre d'enfants une bonne qualité

d'accueil, à des prix accessibles pour tous. Il s'agit à la fois de maintenir l'offre de loisirs pour la jeunesse, mais aussi d'un contrat d'action sociale.

Cela est rendu possible grâce à une concertation entre la CAF et la ville du Cateau. Cependant en 2018, le CEJ a subi une baisse de subvention, que la ville du Cateau prend en compte pour maintenir cette offre de service, à hauteur de 11 000 € supplémentaires à la charge de la commune. Le conseil municipal a autorisé la signature d'une nouvelle convention avec la CAF pour la période 2018-2021.

• **Vote** : *unanimité*

## Transformation de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis en Communauté d'Agglomération

Le 26 septembre 2018, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a adopté sa transformation en Communauté d'Agglomération. Ce changement de statut doit être accepté par les conseils municipaux des communes membres.

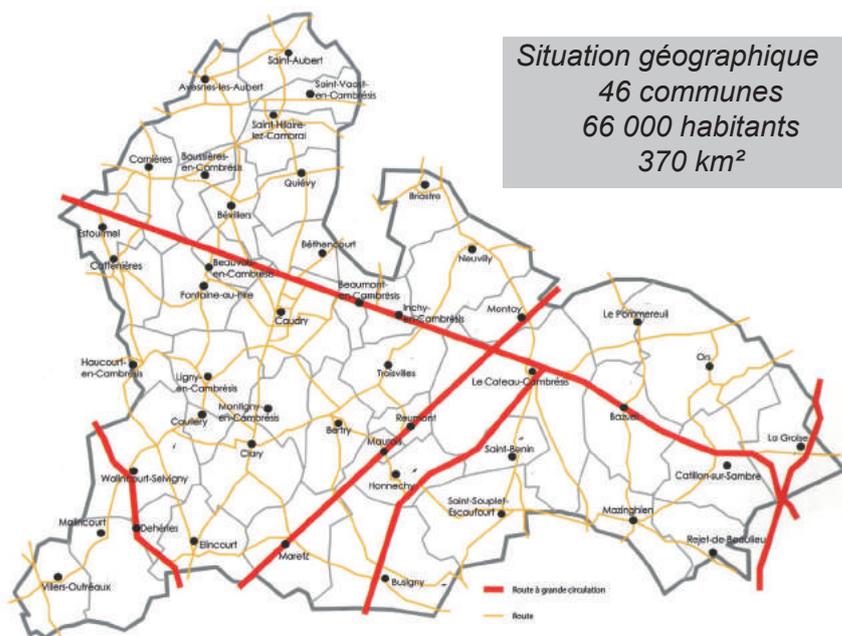
Ce changement entraîne de nouvelles compétences (Transport - la Région a statué au remboursement, à l'euro près, de cette compétence -, Plan Local d'Urbanisme, Eau et Assainissement - pouvant être déléguée à Noréade, Véolia ou autre -, Politique de la Ville).

Ce passage en Communauté d'Agglomération résulte de la baisse sensible de la dotation bonifiée de l'État, du fait de l'existence d'une commune de 15 000 habitants sur le territoire. En devenant Communauté d'Agglomération, la dotation par habitant sera augmentée pour répondre au mieux aux compétences, déjà en charge de la 4C et les futures.

Le conseil municipal du Cateau répond favorablement à la demande de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis et acte sa transformation en Communauté d'Agglomération.

• **Vote** : *25 pour, 4 abstentions*

## **Une Communauté de Communes florissante :**



La «4C», Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis fut créée en janvier 2010. Après délibération, en janvier 2019, elle deviendrait une Communauté d'Agglomération.

La ville du Cateau-Cambresis fait partie de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, dite la 4C, depuis janvier 2010. Le but de fusionner plusieurs communes en une vaste communauté est de créer un espace de solidarité permettant d'élaborer le développement et l'aménagement de ce territoire, ici mêlant communes rurales et urbaines.

La Communauté devient un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et a sa fiscalité propre. Elle permet donc aux communes membres de gérer en commun des services publics, en mutualisant leurs moyens. Faire mieux ensemble ce qui serait insurmontable à l'échelle d'une seule commune.

Ainsi une Communauté, de Communes ou d'Agglomération, doit exercer des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, puis des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent.

La 4C a créé 8 commissions d'instruction pour aborder les thèmes suivants : développement économique, développement éolien, finances, haut débit, brigades, cadre de vie, circuits courts, crématorium, ruralité, nouvelles technologies, communication, habitat, tourisme, site forestier, trame verte et bleue, animations culturelles, petite enfance, travaux, éclairage public, relations extérieures, espaces nautiques intercommunautaires.

### Un répertoire électoral unique

Pour lutter contre l'abstention et réduire le nombre de non-inscrits ou mal-inscrits, la loi Pochon du 1<sup>er</sup> août 2016 a modifié les modalités d'inscription sur les listes électorales.

Dans le but de rapprocher les citoyens du geste de voter, cette loi a créé le Répertoire Electoral Unique (REU). Ce REU entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin de le mettre en application, une commission de contrôle doit être constituée. Le

maire et ses adjoints ne peuvent pas en faire partie. Cette commission est composée de 5 conseillers municipaux. Il s'agit de :

- Guy Druenne,
- Michel Richard,
- Olivier Descamps,
- Laurent Coulon,
- Jean-Paul Burlion.

• **Vote** : *unanimité*

### Questions diverses

#### **Création d'un Centre Municipal de Santé :**

Après le départ en retraite de plusieurs médecins de la commune et la dégradation de l'offre de soins de proximité - malgré la recherche active de médecins libéraux -, il apparaît judicieux de se pencher sur une loi récente permettant la création d'un nouveau service municipal : créer 2 postes de médecins généralistes salariés, recrutés en accord avec l'ARS et la CPAM, rémunérés par la ville du Cateau.

Ce type de poste pourrait intéresser des femmes médecins qui ont des enfants et souhaitent reprendre une activité professionnelle à temps partiel.

Le conseil municipal approuve la création de ce centre médical municipal et donne le pouvoir au maire d'engager les démarches, qui seront longues avant application, auprès de l'ARS et de la CPAM.

**Vote** : *unanimité*

#### **Vente d'une parcelle du CCAS :**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a décidé de céder une parcelle de terrain à la société PSN, l'entreprise de palettes installée avenue du Maréchal Leclerc de Hautecloque, qui souhaite s'étendre au Cateau. Situé Chemin Vert, ce terrain d'une superficie de 28 000 m<sup>2</sup>, a été vendu pour 20 000 € par le CCAS.

Cette vente a été votée au CCAS, mais le conseil municipal doit la valider. Le conseil municipal valide cette transaction.

**Vote** : *unanimité*

#### **Éclairage public la nuit :**

Après avoir appliqué l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures, hors vendredi et samedi, très peu de dégradations ont été constatées pendant cette période.

De plus, cette action a permis une économie financière : la facture d'électricité s'est allégée de 55 000 € et a également permis d'atténuer le réchauffement climatique urbain.

Sur proposition de M. Burlion, Monsieur le Maire procède à un tour de table pour recevoir l'avis de chacun sur la reprise de l'éclairage nocturne. La décision finale, de remettre ou non l'éclairage public la nuit, reviendra au maire seul, détenteur du pouvoir de police.

Au vu des avis de ses collègues, **Monsieur le Maire annonce qu'il réinstallera l'éclairage public la nuit, à partir du 2 janvier 2019**, tout en demandant à la 4C de continuer le déploiement de l'usage de LED sur la commune.

#### **Médiathèque :**

La Médiathèque demande au conseil municipal de permettre le «désherbage» de ses étagères. Elle demande l'autorisation de mettre à disposition des livres qui ne lui servent plus, la possibilité de les mettre en vente, à très petits prix, ou de les donner à des associations intéressées.

**Vote** : *unanimité*

#### **Invitation à toute la population à la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire**

Serge Siméon, Maire du Cateau-Cambrésis et le conseil municipal ont l'honneur de vous inviter à la vidéo projection des temps forts de 2018 ainsi qu'à la présentation des vœux, Dimanche 13 janvier 2019 à 10h45 au Théâtre René Ledieu. Vous êtes, toutes et tous, cordialement invités.